

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 4 avril 2016, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault, Danièle Hénault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, Constant Roberge, contremaître des travaux publics et Diane Vigneault, responsable des loisirs.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
 - Démission de la responsable des loisirs
- F) Varia
 - Dépôt des états financiers 2015
 - Délégation de sorties
 - Règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville
 - Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina
 - Projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux
 - Demande de Gaétan Samson et Lucie Rousseau
 - Appel d'offres regroupé – matières résiduelles
 - Achat du presbytère de Saint-Ferdinand
 - Évaluation aux fins d'assurances du presbytère
 - Atelier sur la gestion des eaux pluviales
 - Journée de formation - ADMQ
 - Centre des loisirs Gaston Roy – bénédiction des motos
 - Soumission « pierre 2 pouces net »
 - Demande de soumissions « MG20 »
 - Demande de soumissions « MG20B »
 - Demande de soumissions « calcium »
 - Patrouille nautique
 - Rencontre d'informations pour la patrouille nautique
 - États financiers de l'OMH de Saint-Ferdinand
 - Dérogations mineures de Jean Fradette
 - Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture
 - Prêt d'un espace de rangement – ALW
 - Invitation du Centre d'action bénévole de l'Érable
 - Achat du logiciel de permis
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2016-04-90

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-91

Intervention des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-92

Adoption des procès-verbaux

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur la résolution no 2016-03-70. Elle se retire et s'abstient de voter.

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 21 mars 2016, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et le procès-verbal de la séance spéciale du 21 mars 2016, tels que présentés. Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question, le maire n'ayant pas voté.

Mme Blondeau reprend sa place à la table du conseil.

Le maire invite les 11 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2016-04-93

Rapport des loisirs

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'accepter le rapport des loisirs de mars 2016 tel que présenté par Diane Vigneault, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-94

Démission de la responsable des loisirs

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la démission de Mme Diane Vigneault comme responsable des loisirs à compter du 29 avril 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-95

Rapport d'environnement

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de mars 2016 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Demande de M. Gaétan Samson et Mme Lucie Rousseau

M. Roger East, conseiller, demande que le dossier de M. Gaétan Samson et Mme Lucie Rousseau soit réévalué parce que :

- La première demande a été faite en octobre 2014, il croit.
- La deuxième demande a été faite en été 2015;
- Le règlement de la MRC a été adopté en novembre ou décembre 2015, on en a seulement entendu parler plus ou moins la semaine dernière.
- La municipalité a appliqué ledit règlement avant que ce dernier règlement soit adopté.
- Dans la même période, un autre propriétaire, dans la même zone, a eu le droit de démolir son chalet, de

relever son terrain et de construire une bâtisse neuve, même plus grand que stipulait le permis.

Donc, il croit que M. Samson et Mme Rousseau subissent préjudice.

Il demande que les points qu'il vient de mentionner soient réévalués et inscrits aux minutes.

La demande de M. Gaétan Samson et Mme Lucie Rousseau est suspendue pour permettre l'étude de détails supplémentaires.

2016-04-96 États financiers 2015

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'accepter le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2015 de la municipalité de Saint-Ferdinand tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-97 Prévisions de sorties

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
G.Blondeau	CCCG	St-Jacques-Leeds	2016-03-21

2016-04-98 Adoption du règlement no 2016-151 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter le règlement no 2016-151 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville tel que lu et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2016-151

Règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville

Considérant que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier ce règlement de zonage;

Considérant qu'il est opportun de permettre, dans la zone 57 I/Cd, la vente au détail et location de véhicules à moteur neufs ou usagés;

Attendu que le Conseil a adopté par résolution, à la séance du 1^{er} février 2016, le 1^{er} projet de règlement no 2016-151 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Claude Blier à la séance du 11 janvier 2016;

Attendu qu'une consultation publique sur le 1^{er} projet de règlement no 2016-151 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville a été tenue le 7 mars

2016 et précédée d'un avis public paru dans le journal municipal le 19 février 2016.

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La grille de spécifications no 3 du règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville est modifiée par l'ajout d'un point à la colonne correspondant à la zone 57 I/Cd vis-à-vis la ligne 4.2.2.3 CL.3 Z. Le tout tel que montré à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 4 avril 2016.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 11 janvier 2016

1^{er} projet : 1^{er} février 2016

2^e projet : 7 mars 2016

Adoption : 4 avril 2016

Approbation :

Publication :

2016-04-99

Adoption du règlement no 2016-152 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Roger East, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter le règlement no 2016-152 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2016-152

Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire établir une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 mars 2016;

Attendu que suite à l'installation d'une barrière levante ainsi qu'un horodateur pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina municipale, certaines modifications doivent être apportées;

Attendu que les modifications touchent particulièrement les tarifs;

Attendu que pour ne pas causer d'ambiguïté, le règlement no 2015-145 devient caduc et est remplacé dans son entièreté par celui-ci;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Roger East, appuyé par Renée Vigneault et résolu qu'un règlement soit adopté pour décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

50 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

50 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

30 \$ pour les embarcations motorisées ou 60\$ pour chaque moto-marine pour un billet de saison.

Article 3

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

50 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

50 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

200 \$ pour une carte de membre pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand pour les embarcations motorisées. Aucune carte de membre n'est autorisée pour les moto-marines. Disponible qu'au bureau municipal.

Article 4

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les commerces sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile,

les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

50 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

50 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

100 \$ pour un billet de saison (excluant les moto-marines).

Article 5

Les frais de location des quais sont les suivants :

425 \$: pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

600 \$: pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 6

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les locataires de quais à la marina sont gratuits.

Article 7

La saison débute environ à la mi-mai et se termine le 15 septembre. Dès que les quais sont installés, les locataires d'emplacement peuvent prendre possession de leur location. La date de l'installation du quai est choisie selon la température, la hauteur du lac, l'expérience des années antérieures. Le locataire doit s'ajuster en conséquence et accepter cette situation.

Article 8

La limite est fixée selon la capacité du stationnement.

Article 9

Il est interdit d'enlever, d'abîmer les écriteaux, horodateur, barrière, poteaux et/ou toute autre installation appartenant à la municipalité.

Article 10

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 11

Les contenants de verre sont interdits aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 12

Il est interdit de stationner sur les quais et les approches.

Article 13

Il est interdit de se baigner dans les eaux autour des quais en tout temps.

Article 14

Il est interdit de pêcher sur les quais et autour des quais.

Article 15

Il est permis d'amarrer temporairement seulement (maximum une heure) pour toute embarcation.

Article 16

Il est interdit de jeter des déchets sur les quais, le terrain de la marina et dans le lac.

Article 17

La plongée sous-marine devra s'effectuer à une distance minimale de 30 mètres, sauf pour accès aux quais (avec indication).

Article 18

Il est interdit de faire commerce, location sur le terrain de la marina et sur les quais, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 19

Il est interdit d'organiser, de diriger ou de participer à toutes fêtes, activités bruyantes après 22 heures, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 20

Tout comportement jugé dangereux, non sécuritaire entraînera l'expulsion de la personne ayant accès sur le terrain et les quais.

Article 21

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$.

Article 22

Le présent règlement remplace tout autre règlement qui aurait été fait antérieurement et toute autre disposition réglementaire au même effet.

Article 23

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 7 mars 2016
Adoption : 4 avril 2016
Publication :

2016-04-100

Adoption du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux

Mme Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Il est proposé par Roger East, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure

de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-101 Appel d'offres regroupé - matières résiduelles

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2016;

Attendu que la MRC de L'Érable a formé un comité de matières résiduelles qui a exploré plusieurs scénarios possibles en lien avec le renouvellement des contrats;

Attendu que le comité de matières résiduelles de la MRC de L'Érable propose de réunir les municipalités ensemble pour procéder à un appel d'offres commun en confiant la responsabilité à la MRC de L'Érable;

En conséquence, il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables;

QUE la municipalité de Saint-Ferdinand conserve la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-102 Achat du presbytère de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand achète de la Fabrique de la paroisse de Saint-Ferdinand, selon l'entente intervenue entre les deux parties, l'immeuble portant le numéro de lot 501 du canton d'Halifax situé au 609 rue Principale au montant de 180 000 \$ et autorise le maire Rosaire Croteau et la directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis.

Il est, de plus, résolu de mandater le notaire Me Jean Gagné pour préparer ladite transaction. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-103 Évaluation aux fins d'assurances du presbytère

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de services de Dugré et Associés pour l'évaluation aux fins d'assurances de la propriété sise au 609 rue Principale (presbytère) au coût 750 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-104 Atelier sur la gestion durable des eaux pluviales

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser Fanny Pécheux, Claude Blier et Roger East à participer à l'atelier sur la gestion durable des eaux pluviales organisé par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec qui aura lieu le 14 avril 2016 à Saint-Augustin-de-Desmaures et de défrayer les frais d'inscription de 25 \$ (taxes en sus) et autres

frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-105 Journée de formation - ADMQ

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Roger East et résolu d'inscrire Sylvie Tardif, directrice générale, à la formation « Les regroupements-bénévoles gravitant autour de la municipalité : quelles sont les règles du jeu? » offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 11 mai 2016 à Saint-Ferdinand et de défrayer les frais d'inscription de 295 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-106 Centre des loisirs Gaston Roy - bénédiction des motos

Il est proposé par Roger East, appuyé par Danièle Hénault et résolu de louer le centre des loisirs Gaston Roy au Club Les Nomades le 21 mai 2016 au coût de 100 \$ pour leur activité « Bénédiction des motos ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-107 Soumission « pierre 2 pouces net »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de pierre 2 pouces net pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières de St-Ferdinand inc. : 13 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de retenir la soumission de Les Carrières de St-Ferdinand inc. pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de pierre 2 pouces net pour l'entretien général des chemins au taux de 13 \$ la tonne métrique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-108 Demande de soumissions « MG20 »

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 2 100 tonnes métriques de MG20, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements et conforme aux exigences de la municipalité. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1^{er} mai 2016. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1^{er} mai 2016, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-109 Demande de soumissions « MG20B »

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 8 250 tonnes métriques de MG20B, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements et conforme aux exigences de la municipalité. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux

doivent être disponibles pour le 1^{er} mai 2016. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1^{er} mai 2016, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-110

Demande de soumissions « calcium »

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2016. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-111

Patrouille nautique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux seront en fonction à partir du 18 juin 2016 et ce, jusqu'au 3 septembre 2016 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Étienne Groleau
2186 rang 8
Adstock (Québec)
G0N 1S0

Laurence Bisson
2355 de Normanville
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 3R3

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que, par la présente

résolution, la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-112 Rencontre d'informations pour la patrouille nautique

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser Michèle Lacroix et Marie-France Lemay à assister à la rencontre d'informations relative à la patrouille nautique qui aura lieu le 13 avril 2016 à Saint-Lambert et de défrayer les frais inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-113 États financiers - OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver les états financiers au 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-114 Dérogation mineure de Jean-Fradette - empiètement dans la marge avant

Attendu que Jean Fradette a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un chalet au 7050 chemin Houle, sur le lot no 734-P, canton d'Halifax à 8 mètres de la marge de recul avant au lieu de 12 mètres;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Jean Fradette pour le 7050, chemin Houle, savoir : en acceptant la construction d'un chalet au 7050 chemin Houle, sur le lot no 734-P, canton d'Halifax à 8 mètres de la marge de recul avant au lieu de 12 mètres et ce, conditionnellement à la conformité de son installation septique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-115 Dérogation mineure de Jean Fradette - pieux

Attendu que Jean Fradette a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un chalet au 7050 chemin Houle, sur le lot no 734-P, canton d'Halifax en partie sur fondation et en partie sur pieux;

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Jean Fradette pour le 7050, chemin Houle, savoir : en acceptant la construction d'un chalet au 7050 chemin Houle, sur le lot no 734-P, canton d'Halifax en partie sur fondation et en partie sur pieux vissés (environ 20 pieds de large par 15 pieds 5 pouces et quart de long) avec obligation de fermer à l'aide d'un muret opaque l'espace sous le chalet afin de camoufler le vide créé et les pieux de soutien et ce, conditionnellement à la conformité de son installation septique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-116 Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec pour 2016 et de défrayer les frais d'adhésion de 63.33 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-117 Prêt d'un espace de rangement

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Roger East et résolu que le conseil municipal accepte de prêter gratuitement à l'Association du Lac William un espace de rangement situé au 821 rue Principale pour un an. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-118 Centre d'action bénévole de l'Érable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Roger East et résolu d'autoriser l'achat d'un billet pour la Soirée Gala Hommage aux bénévoles organisée par le Centre d'action bénévole de l'Érable qui aura lieu à Princeville le 14 avril 2016 au coût de 25 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-119 Achat du logiciel - permis

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser l'achat du logiciel informatique « permis » de PG Solutions au montant de 1 018.75 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-04-120 Rapport de voirie

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie de mars 2016 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 9 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2016-04-121 Présentation des comptes

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de mars 2016 tels que présentés pour un montant de 346 126.75 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2016-04-122 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20h45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière